

APPEL A CANDIDATURES

Bourses de mobilité réservées aux universités de la rive sud de la Méditerranée ACCORD DE PARTENARIAT "SARDEGNA FORMED"

Université de Sassari – UNISS (Italie)

Université de Cagliari-UNICA(Italie)

Pour des étudiant(e)s de l'Université de Kairouan

OBJECTIFS :

« SARDEGNA FORMED » (Sardegna pour la Méditerranée) est un projet de promotion de la coopération internationale entre les institutions universitaires de la rive sud de la Méditerranée et la Sardaigne afin de garantir la mobilité des étudiants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie vers les Universités de Cagliari et Sassari.

L'objectif général de "SARDEGNA FORMED " est de développer l'excellence dans le secteur de l'enseignement supérieur, d'améliorer la reconnaissance des études et des diplômes universitaires, de former des jeunes hommes et femmes hautement qualifiés, capables de répondre aux défis de la mondialisation et de la nouvelle société de la connaissance.

A cet égard, la Fondation Sardaigne a financé des bourses de mobilité au profit d'étudiants algériens, marocains et tunisiens, dans le but de permettre aux étudiants de la rive sud de la Méditerranée d'effectuer leurs études universitaires de deuxième cycle (MASTER) dans les universités de la Sardaigne.

POSTES DISPONIBLES A L'UNIVERSITE DE CAGLIARI « SARDEGNA FORMED » pour l'Année Académique 2024/2025 :

Il y a 22 places à attribuer avec une bourse FORMED, à répartir parmi les postes disponibles pour chacun des Masters indiqués dans l'**annexe I**.

Le niveau d'entrée B2 en anglais est requis pour les cours / programmes entièrement en anglais.

POSTES DISPONIBLES A L'Université de Sassari «SARDEGNA FORMED» pour l'Année Académique 2024/2025 :

Il y a 20 places à attribuer avec une bourse FORMED, à répartir parmi les postes disponibles pour chacun des Masters indiqués dans l'**annexe II**.

Le niveau d'entrée B2 en anglais est requis pour les cours / programmes entièrement en anglais.

FINANCEMENT

La mobilité étudiante aura lieu dans les années **2024/2025-2025/2026**, selon le calendrier académique de l'université d'accueil, et leur arrivée est requise en septembre 2024.

Le montant de la bourse accordée à titre de soutien individuel est de **650 euros par mois**, la durée de mobilité envisagée par le projet est de **22 mois**. L'étudiant ne recevra la bourse qu'une fois arrivé en Italie.

Les étudiants régulièrement inscrits seront couverts par une assurance accident et une assurance responsabilité civile ; Par ailleurs, les frais liés à l'inscription au Service National de Santé et à la demande de titre de séjour et le paiement de la taxe régionale "ERSU" peuvent être remboursés, dans la limite de 400 euros.

Les frais liés au voyage et à la demande de visa sont cependant à la charge de l'étudiant.

CONDITIONS ET PROCÉDURES

Les candidats seront présélectionnés par leur université d'origine et la sélection finale sera faite par UNIMED et les universités de Cagliari et Sassari. Après la sélection, les candidats seront contactés par UNIMED et l'université d'origine pour plus d'informations.

Les demandes, accompagnées de la documentation requise, doivent être envoyées aux représentants de l'université de Kairouan à l'adresse : icmunivk@gmail.com **avant le 22 Mai 2024**.

Les représentants universitaires enverront la liste des candidats présélectionnés à UNIMED le 29 Mai 2024

La sélection finale des candidats sera définie par les universités de Cagliari et Sassari et les résultats seront disponibles avec une communication officielle.

DOCUMENTATION :

Les documents pour la présentation de la candidature qui doivent être envoyés en PDF sont les suivants :

- Formulaire de candidature (**Annexe III**)
- Copie du passeport
- Certificat ou auto-certification attestant de la connaissance de l'anglais et/ou de l'italien. Pour les cours enseignés entièrement en anglais (voir tableau des cours) un certificat de niveau B2 est requis. Pour les cours d'italien, le niveau doit être au moins B1.

Si seule une auto certification est fournie, il sera alors nécessaire de se soumettre à un test de placement linguistique spécifique, organisé par le Centre Universitaire de Langues de l'établissement d'accueil, ou à un autre test vérifiant la connaissance de la langue italienne ou anglaise afin de confirmer le niveau possédé et obtenir la certification appropriée.

- Curriculum Vitae ;
- Moyenne des examens et crédits acquis ;
- Diplôme universitaire;
- Relevé de notes des examens passés (avec l'indication de la note moyenne et la traduction en italien si le document est écrit en arabe) ;
- Informations sur la faculté, le cursus et l'université choisie.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Le processus de sélection sera juste, transparent et fondé sur les principes de non-discrimination. La possession des exigences curriculaires nécessaires à l'admission au cours de Master choisi sera prise en considération. Dans la mesure du possible, une inscription à un cursus différent peut être suggérée.

CRITÈRES LINGUISTIQUES

Les étudiants qui choisissent un cours en italien doivent avoir un niveau de connaissance de la langue italienne au moins égal à B2.

Les universités de Cagliari et Sassari pourront organiser de manière indépendante un test de connaissance de la langue italienne, avant que l'étudiant demande le visa, afin de pouvoir certifier ces connaissances lors de la demande de **visa à des fins d'études**.

Les étudiants qui sont exemptés du test de langue italienne, mais toujours soumis à la limite des quotas respectifs de places réservées aux citoyens demandeurs de visa et résidant à l'étranger, sont ceux qui ont obtenu des certificats de compétence en langue italienne dans des niveaux non inférieurs au niveau B2.

Pour plus d'informations sur les certificats acceptés, vous pouvez consulter la circulaire disponible [ici](#) à la page 11.

CRITÈRES ECONOMIQUES

Afin d'obtenir un visa à des fins d'étude pour l'inscription à l'Université (type D "national") et, par la suite, un permis de séjour, l'étudiant international doit démontrer qu'il possède les conditions suivantes :

- Moyens de subsistance économique pour le séjour prévu. Ces moyens sont quantifiés à hauteur de **467,65 € par mois** pour chaque mois de l'année académique, soit **6 079,45 € par an**.

Pour plus d'informations sur les moyens de subsistance requis, vous pouvez consulter la circulaire disponible [ici](#) à la page 15.

DROITS ET DEVOIRS DU BÉNÉFICIAIRE DE LA BOURSE DE MOBILITÉ

Le bénéficiaire aura le droit de recevoir :

- Information et soutien adéquat avant et pendant la période de mobilité ;
- Les montants de la bourse selon le délai indiqué ;

Le bénéficiaire s'engage à :

- Signer l'accord FORMED au bureau de destination, dans les deux semaines suivant l'arrivée en Sardaigne ;
- Suivre des cours en présentiel et acquérir au moins 30 crédits d'ici juillet 2025, sous peine de révocation de l'avantage de la bourse.
- A demander un visa d'entrée en Italie à temps et signaler, avant d'arriver à destination, les besoins particuliers qui doivent être pris en charge par les universités sardes d'accueil en relation avec une éventuelle condition de handicap.



Remarque :

- Aucun dossier ne sera pas accepté après la date limite.
- Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Contact :

Mlle Mahbouba BELLAR
Sous-Direction de la Recherche Scientifique, la Coopération
Internationale et l'Évaluation Universitaire
Université de Kairouan
Email : mahbouba.bellar@gmail.com